



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

ANNÉE 202_

Procédure :

La mairie met en place une aide aux habitants propriétaires (résidents ou non sur la commune) pour participer au financement de la destruction des nids à hauteur de 50% de la facture acquittée de l'entreprise CHARTÉE ASSOCIATION FREDON.

[https://fredon.fr/idf/
liste-des-chartes-frelon/val-d-oise](https://fredon.fr/idf/liste-des-chartes-frelon/val-d-oise)

La liste FREDON 95 est à consulter sur le lien ci-contre :

Le dossier, constitué pour un nid en activité ou non, nécessite les pièces suivantes :

- le formulaire de demande ci-dessous, dûment complété, daté et signé ;
- la copie de la facture où figureront notamment le lieu et la date de l'intervention ;
- la copie des 2 volets de la dernière taxe foncière du lieu traité ;
- le relevé d'identité bancaire ou postale pour le versement de l'aide financière.

Tous les documents doivent être établis aux nom et prénom du demandeur.

ENVOI PAR VOIE POSTALE :

M. le Maire d'Argenteuil
Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)
12-14 Bd Léon-Feix
BP 721
95107 ARGENTEUIL CEDEX

Pour tout renseignement, contactez le Service Hygiène Publique : 01 34 23 43 11

BÉNÉFICIAIRE (particulier)

Nom – Prénom.....

Adresse.....

Téléphone

Adresse courriel

INTERVENTION DE DESTRUCTION DU NID DE FRELONS ASIATIQUES

Adresse de l'intervention (si différente de l'adresse personnelle)

.....

Nom du désinsectiseur

Date et heure de l'intervention

Localisation du nid :

arbre maison mur haie autre

Hauteur du nid :

Utilisation d'une nacelle : oui non

Produit utilisé :

Devenir du nid :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (demandeur)

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date :

Signature :

Le dépôt du dossier de subvention vaut accord du demandeur du règlement ci-joint.

Partie réservée à l'administration

Tiers

Montant de la subvention

N° Bon de commande

Mandat

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 consolidée le 2 juin 2019 par le RGPD Règlement Européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Ces droits sont à exercer auprès du Service de l'Hygiène Publique de la Ville d'Argenteuil par courrier postal. Il est possible de contacter le Délégué à la Protection des Données de la Ville d'Argenteuil dpd.argenteuil@ville-argenteuil.fr. Une réclamation auprès de la CNIL est également possible via www.cnil.fr.